

ÉNERGIE, CLIMAT

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'énergie et du climat

Service climat et efficacité énergétique

Département de la lutte contre l'effet de serre

Bureau politique climat et atténuation

*Direction générale de la performance économique
et environnementale des entreprises*

Service développement des filières
et de l'emploi

Sous-direction filières forêt-bois,
cheval et bioéconomie

Bureau bioéconomie

Note du 20 décembre 2016 relative à l'élaboration des schémas régionaux biomasse

NOR : DEVR1628440N

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Date de mise en application : immédiate.

Résumé : cette note informe les préfets de région des modalités d'élaboration des schémas régionaux biomasse et met à leur disposition des données de ressources en biomasse mobilisables au niveau régional.

Catégorie : directive adressée par les ministres aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Domaine : écologie, développement, durable, agriculture et pêche, outre-mer.

Type : instruction aux services déconcentrés.

Mots clés liste fermée : <Energie_Environnement>, <Agriculture_EspaceRural_Viticulture_BoisForets/>, <Outremer/>.

Mot clé libre : biomasse.

Références :

Articles 175 et 197 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031044385&dateTexte=20160411>);

Décret n° 2016-1134 du 19 août 2016 relatif à la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et aux schémas régionaux biomasse (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033052833&dateTexte=&categorieLien=id>).

Annexes :

Annexe 1. – Éléments de planification et de programmation à prendre en compte.

Annexe 2. – Précisions relatives au contenu du tableau régional biomasse.

Annexe 3. – Composition du comité d'information et d'orientation de la SNMB.

Annexe 4. – Synthèse des tableaux régionaux biomasse.

Publication : BO ; site circulaires.gouv.fr.

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, aux préfets de région (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement [DREAL]; direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement [DEAL]; direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie [DRIEE]; direction régionale de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt [DRAAF]; direction de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt [DAAF]) (pour attribution); aux préfets de département (direction départementale des territoires [et de la mer] [DDT(M)]); au secrétariat général du Gouvernement ; au secrétariat général du MEEM et du MLHD; à la direction générale de l'énergie et du climat; à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME); au secrétariat général du MAAF; à la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises; aux présidents de conseil régional; aux présidents de l'Assemblée de Corse et de la collectivité territoriale de Corse; au président de l'Assemblée de Guyane; au président de l'Assemblée de Martinique (pour information).

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) prévoit que soient établis une stratégie nationale de mobilisation de la biomasse ainsi que des schémas régionaux biomasse. En effet, la transition énergétique et l'économie verte nécessitent de maîtriser le recours aux ressources fossiles dans tous les domaines et de mieux valoriser les ressources renouvelables disponibles au niveau national, notamment la biomasse au vu des atouts dont dispose la France en ce domaine.

L'État doit ainsi, en application de l'article 175 de la LTECV (codifié à l'article L.211-8 du code de l'énergie), « définir et mettre en œuvre une stratégie nationale de mobilisation de la biomasse (SNMB), qui a notamment pour objectif de permettre l'approvisionnement des installations de production d'énergie : appareils de chauffage domestique au bois, chaufferies collectives industrielles et tertiaires et unités de cogénération ».

Au niveau régional, le préfet de région et le président du conseil régional doivent, en application de l'article 197 de la LTECV (codifié à l'article L.222-3-1 du Code de l'environnement), « élaborer conjointement un schéma régional biomasse qui définit, en cohérence avec le plan régional de la forêt et du bois et les objectifs relatifs à l'énergie et au climat fixés par l'Union européenne, des objectifs, dans chaque région, de développement de l'énergie biomasse ».

L'échelon régional (y compris l'outre-mer) doit donc se mobiliser, en lien avec l'échelon national, pour mettre en place les conditions de cet approvisionnement en biomasse, en quantité comme en qualité, pour l'inscrire dans une logique d'économie circulaire et de haute qualité environnementale et en faire un levier de création de richesses et d'emplois dans les territoires.

Cet exercice se doit d'être pragmatique. Au-delà de la nécessaire fixation d'objectifs, pour donner le cap, les programmations régionales doivent comporter des mesures concrètes visant à faciliter, augmenter et améliorer la mobilisation de biomasse. Dans les domaines majeurs des produits bois et des déchets, des objectifs sont déjà fixés ou en voie de l'être. Il conviendra de les reprendre à partir du programme régional de la forêt et du bois (PRFB) et du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) en cours d'élaboration. Lorsque ces objectifs ne sont pas encore fixés, le premier schéma régional biomasse pourra être élaboré sur la base d'une estimation des objectifs du PRFB et du PRPGD. L'annexe 1 illustre les liens entre ces différents programmes régionaux et plus généralement avec les principaux outils de planification ou programmation susceptibles d'avoir un lien avec les SRB et/ou la SNMB.

Le décret n° 2016-1134 du 19 août 2016 relatif à la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et aux schémas régionaux biomasse précise le contenu attendu de la SNMB et des SRB ainsi que leur articulation.

Les SRB sont à élaborer concomitamment à la SNMB. Le chantier d'élaboration de la SNMB a été lancé en juin. Les services déconcentrés ainsi que l'ARF (Association des régions de France) sont régulièrement tenus informés de son avancement en tant que membres du comité d'information et d'orientation.

La présente note vise à préciser les modalités d'élaboration des schémas régionaux biomasse en application du décret n° 2016-1134 du 19 août 2016 et mettre à disposition des régions, à partir de la déclinaison d'études et de données disponibles au niveau national, des données de ressources en biomasse mobilisables au niveau régional.

1. Pilotage régional de l'élaboration du SRB

La loi prévoit que l'élaboration du SRB est un exercice copiloté par le représentant de l'État dans la région et le président du conseil régional. Il vous appartient donc de prendre contact dès à présent avec le président du conseil régional avec qui vous partagez la responsabilité de l'élaboration de ce SRB, afin d'établir les modalités pratiques de l'exercice et notamment la mise en place d'une gouvernance adaptée, qui implique les services et acteurs locaux les plus pertinents.

2. Calendrier d'élaboration

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte demande que les schémas régionaux soient établis dans les 18 mois suivants la promulgation de la loi, soit pour février 2017. Ce délai contraint reflète la volonté du législateur de mettre en œuvre rapidement la transition énergétique à l'échelle des territoires. Il convient néanmoins d'y consacrer les moyens nécessaires, y compris en termes de temps, pour élaborer des SRB concertés, ambitieux et opérationnels. Les travaux d'élaboration des SRB doivent donc être lancés sans délai, parallèlement à la SNMB, sans attendre la finalisation d'autres stratégies, plans, programmations ou schémas, qu'ils soient nationaux ou régionaux.

3. Périmètre des usages de biomasse à considérer dans le cadre du SRB

Le décret renvoie à la définition de la biomasse contenue à l'alinéa 2 de l'article L.211-2 du code de l'énergie: « fraction biodégradable des produits, déchets et résidus provenant de l'agriculture, y compris les substances végétales et animales issues de la terre et de la mer, de la sylviculture et des industries connexes, ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et ménagers ».

À court terme, et notamment aux horizons de la programmation pluriannuelle de l'énergie (2018 et 2023), la demande en bois énergie va fortement augmenter. Les usages matériaux de la biomasse pourront également connaître une certaine croissance dès cet horizon. L'enjeu est de satisfaire au niveau national cette nouvelle demande, notamment de biomasse à usage énergétique, avec des ressources françaises dans toute la mesure du possible.

Il s'agit également de s'assurer que ces nouveaux prélèvements ne se feront pas au détriment des autres usages non alimentaires existants, ni du développement d'autres filières émergentes. Il s'agit donc in fine de considérer l'ensemble des catégories de biomasse susceptibles d'avoir un usage énergétique.

À des fins pratiques, les objectifs de mobilisation de biomasse supplémentaire pourront concerner des filières jugées prioritaires en raison du potentiel supplémentaire disponible identifié.

Pour être complète, la stratégie nationale rappellera également la manière dont est traitée l'articulation avec les usages alimentaires.

4. Articulation des SRB avec la SNMB

Afin de faciliter l'articulation des SRB avec la SNMB et inversement, le schéma régional biomasse doit dans la mesure du possible respecter la structure de la SNMB: une analyse des ressources disponibles et des politiques de soutien actuelles, la définition d'objectifs de mobilisation de volumes supplémentaires de biomasse et des mesures concrètes pour promouvoir cette mobili-

sation dans les meilleures conditions. Ce dernier volet (« plan d'actions ») constitue le cœur opérationnel de la stratégie et des schémas régionaux. Le décret prévoit également une articulation entre les indicateurs de suivi définis aux niveaux national et régional.

En outre, la SNMB a pour rôle spécifique de récapituler :

- au-delà de l'articulation de l'offre avec la demande, l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux que doivent prendre en compte la SNMB et les SRB ;
- l'accroissement prévisionnel des besoins en biomasse à l'échelle nationale qu'il est visé de satisfaire avec de la biomasse française et de décliner celui-ci par région, à titre indicatif, en fonction de la répartition régionale des ressources supplémentaires mobilisables, telle qu'elle apparaît au vu des études disponibles au plan national. Ce dernier élément de référence, régional et issu de la SNMB, est à mentionner dans le SRB, ce qui ne préjuge pas de l'objectif opérationnel de mobilisation à déterminer par le SRB en fonction des éléments disponibles à l'échelle régionale et des stratégies conduites à cette échelle.

En effet les SRB ont pour spécificité d'être définis à l'échelon le plus pertinent pour définir des mesures opérationnelles, concrètes, adaptées aux enjeux des territoires. Ils constituent donc la pièce maîtresse du dispositif et fixent l'objectif régional de mobilisation en vue de satisfaire les besoins nationaux, notamment énergétiques.

5. Articulation des travaux d'élaboration de la SNMB et des SRB

Les schémas régionaux doivent être élaborés concomitamment à l'élaboration de la stratégie nationale, avec un lien mutuel de prise en compte.

Au plan qualitatif, le développement de mesures nationales tiendra compte des besoins exprimés par les régions. À l'inverse, le niveau national pourra formuler des recommandations sur la définition de mesures régionales.

Au plan quantitatif, l'articulation des objectifs nationaux et régionaux sera facilitée par le partage itératif du diagnostic sur les ressources mobilisables.

Ce diagnostic a été initié au niveau national sur la base des études disponibles à cet échelon, matérialisé dans des tableaux régionaux biomasse. Ces tableaux présentent les éléments pris en compte au plan national et qui reposent essentiellement sur l'étude ADEME IGN-FCBA 2015 sur la « Disponibilité en bois d'origine forestière en France métropolitaine aux horizons 2020 et 2030 », les données de l'Observatoire national des ressources en biomasse (ONRB) 2014, l'étude ADEME 2013 « Estimation des gisements potentiels de substrats utilisables en méthanisation » et dans une moindre mesure l'étude ADEME IGN-SOLAGRO-FCBA de 2009 sur la « Biomasse forestière, populi-cole et bocagère disponible pour l'énergie à l'horizon 2020 ». L'annexe 2 précise le contenu du tableau régional. L'annexe 4 présente la synthèse actuelle de l'ensemble des tableaux régionaux. La version exhaustive de ces tableaux est régulièrement mise à jour et transmise aux DREAL, aux DRAAF ainsi qu'aux délégations régionales de l'ADEME.

Mis à la disposition de l'échelon régional, le tableau régional biomasse est à compléter à ce niveau, notamment lorsque certaines ressources mobilisables précisées dans ce tableau ont été mésestimées. Les quantités correspondantes, et les documents sources doivent alors être actualisés dans le tableau régional et communiqués à la DGEC (dgec-srb@developpement-durable.gouv.fr) afin d'intégrer ces modifications dans le tableau de suivi des ressources mobilisables au niveau national. Il est bien sûr essentiel que la structure du tableau soit préservée afin de faciliter les échanges d'informations entre les deux échelons (national, régional), comme entre régions.

Les données disponibles au niveau national ne couvrant pas l'ensemble des ressources, il convient de valoriser toutes les études ou données complémentaires disponibles au niveau régional ou local pour enrichir ce diagnostic.

L'ADEME diffuse déjà de nombreux résultats d'études et de projets sur les différentes ressources en biomasse, les conditions de leur mobilisation et de leur valorisation. Elle publiera prochainement une nouvelle analyse bibliographique et une synthèse d'entretiens sur le sujet. Ce travail d'analyse couvrira la France métropolitaine, avec une déclinaison régionale, ainsi que les départements d'Outre-Mer. Il convient ainsi d'associer la direction régionale de l'ADEME aux travaux d'élaboration du SRB.

En l'absence de données plus précises que celles publiées au niveau national, il importe de s'en tenir à ces dernières et de concentrer les efforts sur l'identification des mesures à mettre en place. En effet la priorité n'est pas la précision du diagnostic quantitatif mais le caractère opérationnel du schéma.

6. Évaluation environnementale du SRB

La stratégie nationale de mobilisation de la biomasse n'est pas inscrite sur la liste de l'article R. 122-17¹ du code de l'environnement énumérant les plans et programmes devant faire l'objet d'une évaluation environnementale, dite stratégique (EES). Toutefois la stratégie nationale relève d'une évaluation environnementale stratégique, en application du II de l'article L. 122-4 du code de l'environnement. Pour la stratégie nationale, l'autorité environnementale compétente est l'AE-CGEDD.

Les schémas régionaux biomasse, qui ne figurent pas non plus sur la liste de l'article R. 122-17, relèvent également du champ de l'évaluation environnementale stratégique en application du même article. Un arrêté va être pris en ce sens conformément au III de l'article R. 122-17.

En effet, ces plans s'inscrivent en lien avec les domaines de l'énergie, de l'agriculture et de la sylviculture. Ils sont par ailleurs liés à des projets nécessitant une étude d'impact, tels que des méthaniseurs ou des centrales de cogénération à la biomasse. Les orientations de ces plans pourront par ailleurs avoir des incidences sur des zones Natura 2000, motivant d'autant plus leur soumission à une évaluation environnementale stratégique.

Ces documents s'inscrivent dans un ensemble hiérarchisé² (notamment la programmation pluriannuelle de l'énergie, les programmes national et régionaux de la forêt et du bois, les plans national et régionaux de prévention et de gestion des déchets...), et afin d'éviter une répétition des évaluations, ils pourront utilement tenir compte des EES réalisées dans ces autres schémas.

L'EES « consiste à intégrer les enjeux environnementaux et sanitaires tout au long de la préparation d'un projet, d'un plan ou d'un programme et du processus décisionnel qui l'accompagne (...). Elle rend compte des effets prévisibles et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés. Elle vise ainsi à prévenir les dommages, ce qui s'avère en général moins coûteux que de gérer ceux-ci une fois survenus ». L'évaluation environnementale est un processus constitué de l'élaboration d'un rapport sur les incidences environnementales, la réalisation de consultations, la prise en compte de ce rapport et de ces consultations lors de la prise de décision par les autorités qui adoptent le schéma, ainsi que la publication d'informations sur la décision, conformément aux articles L. 122-6 et suivants (2° du I de l'article L. 122-4). Pour ces schémas, l'autorité environnementale est la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE).

La démarche de l'évaluation environnementale stratégique est un processus itératif qu'il est très souhaitable de mener en parallèle de l'élaboration du SRB. La soumission à évaluation de la SNMB et des SRB devrait permettre d'appréhender l'ensemble des impacts environnementaux liés à une mobilisation accrue de la biomasse, d'étudier les équilibres nécessaires à la préservation de la ressource tout en se donnant les moyens d'atteindre les objectifs de développement d'énergies renouvelables fixés par la loi LTECV dans une logique de mobilisation durable de la ressource. L'évaluation menée au niveau national pourra préparer les réflexions au niveau local et vice-versa dans un souci d'enrichissement réciproque des évaluations.

Les données/renseignements utiles figurant dans l'évaluation environnementale de la SNMB, voire celles des programmes régionaux de la forêt et du bois, peuvent être utilisées pour élaborer le rapport prévu à l'article R. 122-20 pour les SRB.

La démarche d'évaluation doit être retranscrite dans le rapport sur les incidences environnementales qui sera présenté pour avis à l'autorité environnementale. Ce rapport doit être réalisé conformément à l'article R. 122-20 du code de l'environnement.

L'autorité environnementale devant publier son avis dans les trois mois (article R. 122-21 dans sa rédaction issue du décret n° 2016-1110) suivant la date de réception du dossier complet, il convient de prendre en compte ce délai dans le rétroplanning d'élaboration du SRB.

¹ Cette liste n'est pas limitative, cf. le III de l'article R. 122-17 dans sa rédaction issue du décret n° 2016-1110 du 11 août 2016.

² Voir en complément le schéma d'articulation en Annexe 1.

Ce rapport ainsi que l'avis de l'autorité environnementale (et le mémoire en réponse), seront intégrés dans le dossier soumis à la consultation du public conformément à l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Pour certaines régions, il pourra être nécessaire de mener une consultation transfrontalière si le schéma est susceptible d'avoir des incidences notables sur le territoire d'un autre État (article R. 122-22 du code de l'environnement). L'État-membre concerné sera rendu destinataire du projet de plan et du rapport des incidences sur l'environnement en vue des consultations éventuelles. Dans ce cas, le ministère en charge des affaires étrangères sera tenu informé d'une telle procédure. Il peut être préférable d'interroger en amont l'État concerné pour anticiper son souhait éventuel de mener des consultations.

7. Organisation de la concertation sur l'élaboration du SRB

Les travaux d'élaboration de la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse ont commencé avec la tenue des deux premiers comités d'information et d'orientation les 10 juin et 7 juillet 2016.

Les régions et les parties prenantes (principales organisations professionnelles et associations environnementales concernées) contribueront à la stratégie nationale au travers de ce comité d'information et d'orientation. La DREAL Pays de la Loire ainsi que la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur représentent respectivement les DREAL et les DRAAF à ce comité.

Au plan régional, il revient au préfet et au président du Conseil régional de définir les modalités de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes concernées. Il pourra s'agir d'organisations professionnelles, d'associations environnementales, de représentants des élus locaux ou encore d'acteurs du monde de la recherche et développement. La liste des instances participant au comité d'information et d'orientation de la stratégie nationale est jointe en annexe 3.

À l'issue du processus d'élaboration, après délibération et vote du conseil régional sur le projet de schéma régional biomasse, ce dernier est adopté par arrêté du préfet de région, et publié sur les sites internet de la préfecture de région et de la région.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat, au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et sur le site circulaires.gouv.fr.

Fait le 20 décembre 2016.

Pour le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt,
porte-parole du Gouvernement :
*La directrice générale
de la performance économique
et environnementale des entreprises,*
C. GESLAIN-LANEELLE

Pour la ministre de l'environnement,
de l'énergie et de la mer,
chargée des relations internationales
sur le climat :
Le directeur général de l'énergie et du climat,
L. MICHEL

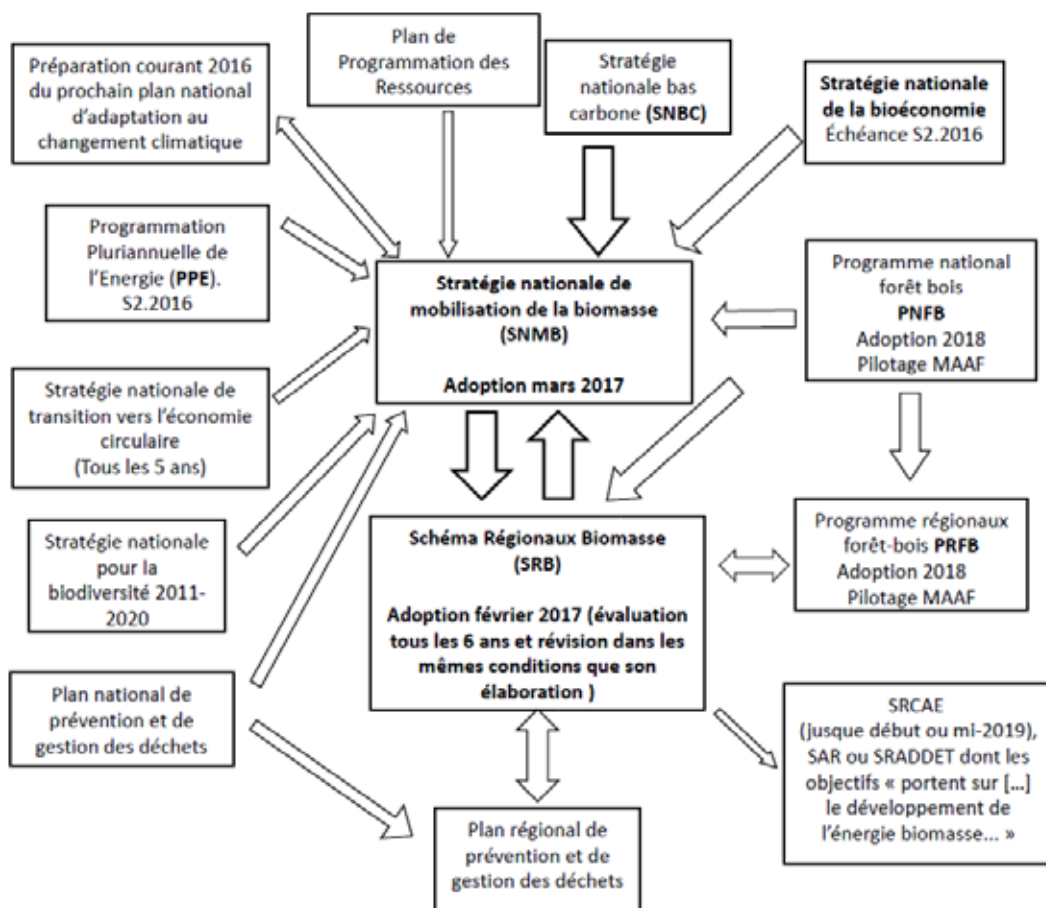
ANNEXE 1

SCHÉMA DES ÉLÉMENTS DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION À PRENDRE EN COMPTE.

Le schéma ci-dessous présente l'articulation entre la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse, les schémas régionaux et d'autres plans programmes existants ou en cours d'élaboration ou de révision.

Les flèches unidirectionnelles indiquent un lien de prise en compte par la SNMB ou les SRB, d'éléments (chiffrage, orientation, enjeux, recommandations...) contenu dans un autre plan ; par exemple pour la biomasse forestière la SNMB reprend les objectifs définis dans le programme national de la forêt et du bois (PNFB).

Une flèche bidirectionnelle indique une prise en compte mutuelle de deux plans programmes ; par exemple, la SNMB a vocation à définir des besoins nationaux qui seront repris par les SRB, tandis que les SRB remonteront au niveau national leurs objectifs de mobilisation supplémentaire de biomasse.



Concernant l'articulation des SRB avec les SRCAE (schéma régionaux du climat, de l'air et de l'énergie) et les SRADDET (schéma régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), le code de l'environnement précise que les objectifs de développement de la biomasse inscrits dans les SRB doivent être élaborés en cohérence avec les objectifs de «valorisation du potentiel énergétique renouvelable et de récupération fixés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie ou le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires».

ANNEXE 2

ÉLÉMENTS EXPLICATIFS DU TABLEAU RÉGIONAL BIOMASSE

Afin d'établir les tableaux régionaux, les études suivantes ont été utilisées :

- l'étude de l'ADEME IGN-FCBA 2015 sur la « Disponibilité en bois d'origine forestière en France métropolitaine aux horizons 2020 et 2030 » ;
- les données de l'Observatoire national des ressources en biomasse (ONRB) (années 2014, 2015, 2016 et 2009 selon les ressources considérées) ;
- l'étude ADEME-SOLAGRO-INDDIGO 2013 sur l' « Estimation des gisements potentiels de substrats utilisables en méthanisation » ;
- dans une moindre mesure l'étude ADEME-IGN-FCBA-SOLAGRO 2009 sur la « Biomasse forestière, populicole et bocagère disponible pour l'énergie à l'horizon 2020 ».

Les valeurs renseignées correspondent aux valeurs régionales de ces études ou à une régionalisation de résultats nationaux ou interrégionaux. Les hypothèses prises dans ce dernier cas sont alors explicitées.

Sur la base de ces résultats, est proposée une estimation des potentiels de mobilisation additionnelle des principaux gisements de biomasse, à prendre en compte aux horizons du SRB.

Le tableau régional biomasse est constitué de sept onglets, dont les principales caractéristiques sont décrites ci-après.

1. Onglet « Hypothèses prises »

Cet onglet est nécessaire à la compréhension des onglets suivants. Il précise en effet les principales hypothèses prises dans l'estimation des potentiels de mobilisation.

2. Onglet « Ressources additionnelles mobilisables »

Il s'agit du principal onglet, puisqu'il fait apparaître le potentiel de mobilisation additionnelle des différentes catégories de biomasse, ainsi que la déclinaison régionale des premiers objectifs nationaux en la matière aux horizons 2018, 2023, 2030 et 2050. À ce stade, ces « objectifs annuels » ont été déterminés par interpolation linéaire à partir des chiffres disponibles pour 2035 dans les études sources.

Plus précisément :

- seule l'étude ADEME-IGN-FCBA précise une disponibilité supplémentaire à l'horizon 2035 pour la ressource forestière ;
- pour les autres catégories de biomasse, les études sources mentionnent un potentiel supplémentaire soit déjà disponible, soit à l'horizon 2020. Dans ce cas, le potentiel supplémentaire est supposé atteint en 2035, dans un souci de simplification et afin de prendre en compte la nécessaire évolution des pratiques et techniques.

En cas de modifications (*cf.* section 5 de la présente note), les cellules devant *a minima* être renseignées apparaissent colorées, à savoir principalement :

- les volumes de biomasse additionnelle considérés comme mobilisables ;
- l'unité dans laquelle ces volumes sont donnés ;
- la source de l'information utilisée.

3. Onglet « Chiffres Clés-Facteurs »

Cet onglet comprend les hypothèses détaillées ainsi que les sources.

Sont notamment présentés en haut de cet onglet, les résultats par département et par région concernant les effluents d'élevage de l'étude ADEME 2013 portant sur l'estimation des gisements potentiels de substrats utilisables. Sont également présentés les résultats par région ou groupement de régions concernant les haies bocagères provenant de l'étude IGN-FCBA « biomasse forestière, populicole et bocagère disponible pour l'énergie à l'horizon 2020 ». Les cellules grisées sont,

le cas échéant, à compléter avec les quantités supplémentaires de lisier et de fumier disponibles dans chaque département concerné. Si l'information n'existe pas à l'échelle départementale, des données disponibles à l'échelle des « anciennes » ou « nouvelles » régions pourront utilement être valorisées.

4. Onglet « étude IGN-FCBA »

Cet onglet mentionne les résultats régionalisés de l'étude IGN-FCBA 2015.

Tableau 1: Disponibilité technico-économique

Explications relatives à l'ajustement des menus bois (MB)

Selon l'étude IGN-FCBA, 4 Mm³ de MB sont liés au bois industrie (BI), d'une façon qui ne permet pas, avec les pratiques actuelles, de les récupérer. Il est cependant fait l'hypothèse d'une évolution progressive des pratiques, permettant de réduire à terme cette quantité non récupérable à 3 Mm³. Cela conduit à considérer une part non récupérable au niveau national de 4 Mm³ pour 2016-2020, 3,5 Mm³ pour 2021-2025 et 3 Mm³ pour 2026-2030 et 2031-2035. Ces volumes sont répartis entre régions au prorata de la part des MB considérés comme récoltables dans l'étude IGN-FCBA 2015.

Explications relatives aux produits connexes de scierie (PCS)

Les PCS sont supposés être liés au bois d'œuvre potentiel (BO-P) réellement valorisé en bois d'œuvre (BO) sur le territoire national (le sciage d'une grume française à l'étranger produit bien également des PCS, mais qui ne sont pas disponibles en France); pour les résineux, l'ensemble du BO-P est considéré valorisé en tant que bois d'œuvre, et le volume de PCS est proportionnel au volume de BO résineux. Pour les feuillus, seule une partie du BO-P est réellement valorisée en BO, et le volume de PCS est donc lié à ce volume et non au volume de BO-P.

1. Pour le calcul de la donnée historique concernant les volumes produits:

a) Feuillus et peupliers: d'après les statistiques de l'AGRESTE, 1,586 Mm³ de sciages feuillus et peupliers ont été produits en France en 2013, soit autant de PCS. Comme il s'agit d'une valeur pour l'ensemble de la métropole, elle est régionalisée au prorata du volume de BO-P feuillus et peupliers, effectivement considérés comme valorisés BO, récoltés dans les différentes régions.

b) Résineux: le raisonnement est le même. Les 6,5 Mm³ de sciages résineux estimés par AGRESTE pour 2013 permettent de considérer qu'autant de PCS ont été produits en France cette année-là. Ce volume est réparti entre région au prorata du BO-P résineux récolté.

2. Les valeurs « additionnelles » sont estimées sur la base des chiffres IGN-FCBA de récolte de BO-P, en faisant des hypothèses sur la part des BO-P feuillus effectivement transformés en BO, et sur la part de volumes de BO qui sera effectivement transformée en France. Il est ainsi considéré par défaut que ce taux est de 50 % pour le feuillu, de 100 % pour le peuplier et de 80 % pour le résineux – pour tenir compte des gros et très gros résineux, qui représentent une part importante du BO additionnel identifié dans l'étude IGN FCBA, pour lesquels les capacités de transformation en France sont limitées.

Explications relatives aux connexes de 2^e transformation

Il est considéré, dans une première approche simplificatrice, que les sciages produits en France généreront 25 % de leur volume sous forme de connexes de 2^e ou 3^e transformation sur le territoire.

Explications: BO-P feuillu valorisé BIBE

Ce volume est estimé en considérant, comme l'indique l'étude IGN-FCBA, que 50 % des volumes de BO-P récoltés pour les chênes et les hêtres, et 80 % pour les autres feuillus, sont valorisés en BIBE.

Il est également considéré que la part des volumes additionnels récoltés en BO-P feuillus, dans les différents scénarios, est la même dans toutes les régions. Il s'agit là d'une approximation, due au fait que la part des chênes et hêtres dans ces volumes n'était connue, au moment de la préparation des tableaux régionaux, qu'à l'échelle nationale.

Tableau 2: Disponibilité technico-économique supplémentaire

Ce tableau est rempli automatiquement à partir du tableau précédent.

Tableau 3: Calcul de la quantité de menus bois (MB) à « déduire »

(déduction des volumes de MB que l'étude IGN-FCBA considérait initialement comme technico-économiquement mobilisables, mais qui ne le sont pas en réalité car liés à du bois récolté sous forme de billons de BI)

Pour cette donnée, la quantité nationale de MB à déduire³ est régionalisée au prorata des MB considérés comme récoltables dans les différentes régions de métropole.

5. Onglet « étude ONRB »

Cet onglet présente les résultats régionalisés des données issues de la base de l'ONRB (années 2014, 2015, 2016 et 2009 selon les ressources considérées).

Les cellules blanches sont celles ne pouvant être renseignées à partir de cette étude (absence de données).

Les cellules en rouge sont celles dont les volumes sont en cours d'analyse au niveau de l'ONRB.

Les cellules grisées sont à remplir/modifier éventuellement avec les quantités supplémentaires disponibles de chaque type de biomasse présentes dans chaque « ancienne » région.

Si les valeurs pour les « anciennes » régions ne sont pas disponibles, il est possible de remplir directement la colonne de gauche concernant la « nouvelle » région.

6. Onglet « Évolution des besoins nationaux »

Cet onglet reprend l'estimation des besoins réalisée à l'échelon national.

Cet onglet permet d'indiquer les augmentations de besoins qui sont anticipées et pourront consommer une part de la biomasse régionale additionnelle mobilisée.

7. Onglet « Valorisation »

Les différentes voies de valorisation (combustion et/ou méthanisation et/ou biocarburants avancés) envisageables pour chaque type de biomasse sont mentionnées, avec les taux de conversion correspondants.

³ 4 Mm³ pour 2016-2020, et pour être en mesure d'atteindre l'objectif du PNFB (+ 12 Mm³ d'ici 10 ans), il est supposé que les progrès en termes de récolte conduiront à devoir déduire 3,5 Mm³ pour 2021-2025 et 3 Mm³ pour 2026-2030 et 2031-2035.

ANNEXE 3

INSTANCES REPRÉSENTÉES AU COMITÉ D'INFORMATION ET D'ORIENTATION DE LA SNMB

MEEM – Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat
MAAF – Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
ADEME – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
FAM – FranceAgriMer
AMF – Association des agriculteurs méthaniseurs de France
AMORCE – Association de collectivités, gestion des déchets, réseaux de chaleurs, gestion locale de l'énergie
ANIA – Association nationale des industries alimentaires
APCA – Assemblée permanente des chambres d'agriculture
ARF – Association des régions de France
Arvalis - Institut du végétal
Association chimie du végétal
CIBE – Comité interprofessionnel du bois énergie
CNPFF – Centre national de la propriété forestière
COOP de France
COPACEL – Union française des industries des cartons, papiers et celluloses
CSF Bois – Comité stratégie de la filière bois
EsteriFrance – Syndicat français des producteurs de biodiesel
FBIE – France bois industries entreprises
FCBA – Institut technologique forêt cellulose bois-construction ameublement
FEDENE – Fédération des services énergie et environnement
Fédération des parcs régionaux
FNB – Fédération nationale du bois
FNE – France Nature environnement
FNEDT – Fédération nationale des entrepreneurs des territoires
FNH – Fondation pour la nature et l'homme
FNSEA – Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
GIP ECOFOR
Humanité et Biodiversité
IFPEN – Institut français du pétrole Énergies nouvelles
IGN – Institut national de l'information géographique et forestière
INRA – Institut national de la recherche agronomique
IRSTEA – Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
ONF – Office national des forêts
RAC – Réseau action climat
RMT Biomasse et Territoire
SER – Syndicat des énergies renouvelables
SNPAA – les industriels de l'alcool et du bioéthanol
UIPP – Union des industries des panneaux de process

ANNEXE 4
TABLEAUX RÉGIONAUX BIOMASSE
SYNTHÈSE

		Ressources supplémentaires potentiellement mobilisables (par défaut, à horizon 2039) :					Unité utilisée					% du potentiel mobilisable pouvant être effectivement mobilisé, en :				
		503 045	289 254	763 342	0	2 133 792	m³ (ebr)	m³ (ebr)	m³ (ebr)	m³ (ebr)	m³ (ebr)	2014	2018	2025	2030	2050
Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne							Sources									
Bois forestier (hors zones de déprise agricole)							Etude 2015 IGN-F-CBA									
	BO-P feuillu valorisé BO	503 045					m³ (ebr)				0	95818	263500	383272	2050	
	BO-P résineux valorisé BO	289 254					m³ (ebr)				0	57001	158752	228003	503045	
	BO-P feuillu valorisé BIBE	763 342					m³ (ebr)				0	145398	399846	581594	289254	
	BO-P résineux valorisé BIBE	0					m³ (ebr)				0	0	0	0	763342	
	BIBE feuillus	2 133 792					m³ (ebr)				0	406437	1117701	1625746	0	
	BIBE résineux	172 402					m³ (ebr)				0	32839	90306	131354	2133792	
	MB Feuillus	609 692					m³ (ebr)				0	116132	319362	464527	172402	
	MB Résineux	276 961					m³ (ebr)				0	52754	145075	211018	609692	
	Peupliers	468 948					m³ (ebr)				0	89323	245640	357294	276961	
	BO-P valorisé BO	0					m³ (ebr)				0	0	0	0	468948	
	BO-P valorisé BIBE	129 478					m³ (ebr)				0	24663	67822	98650	0	
	BIBE	12 801					m³ (ebr)				0	2438	6705	9753	129478	
	MB						m³ (ebr)				0	0	0	0	12801	
Bois issu des zones de déprise agricole																
PCS																
	Feuillus	125 761					m³ (ebr)				0	23955	66875	95818	125761	
	Résineux	119 701					m³ (ebr)				0	22800	62701	91201	119701	
	Peupliers	234 474					m³ (ebr)				0	44682	122820	178647	234474	
Ecorces																
Comexes 2ème et 3ème transformation																
	Feuillus	31 440					m³ (ebr)				0	5889	16469	23855	31440	
	Résineux	58 619					m³ (ebr)				0	11165	30705	44662	58619	
	Peupliers	29 925					m³ (ebr)				0	5700	15675	22800	29925	
TCR- TTCR																
	Halles	-19 100					m³ (ebr)				0	-3638	-10005	-14552	-19100	
	MB	54 167					m³ (ebr)				0	10317	28373	41270	54167	
Autres bois : bosquets-arbres isolés, alignements...																
	BIBE						m³ (ebr)				0	0	0	0	0	
	BIBE						m³ (ebr)				0	0	0	0	0	
	MB						m³ (ebr)				0	0	0	0	0	
Bois en fin de vie																
	Classe A						m³ (ebr)				0	0	0	0	0	
	Autres bois : classes B et C...						m³ (ebr)				0	0	0	0	0	
Refus de pulpeurs																
	Biomasse solide issue de la viticulture (sarments...)	0					TMS				0	0	0	0	0	
	Biomasse solide issue de l'arboriculture fruitière	0					TMS				0	0	0	0	0	
	Plantes à fibres	0					TMS				0	0	0	0	0	
	Lin						TMS				0	0	0	0	0	
	Chanvre	0					TMS				0	0	0	0	0	
Produits d'élagage																
	Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins,	814					TMB				0	155	426	620	814	
	Biomasse issue de la taille	3 802					TMB				0	724	1992	2897	3802	
	Autres déchets verts urbains (feuilles)	8 146					TMB				0	1552	4267	6206	8146	
	Liquens noirs	814					TMB				0	155	426	620	814	
Autres déchets, résidus et coproduits industriels																
	Pailles et menues pailles de céréales	1 887 712					TMS				0	359564	988802	1438257	1887712	
	Pailles et menues pailles d'oléagineux	129 118					TMS				0	24594	67633	96376	129118	
	Cannes de maïs	617 565					TMS				0	117631	323486	470526	617565	
	Pailles de protéagineux	0					TMS				0	0	0	0	0	
	Fanes de betteraves	0					TMS				0	0	0	0	0	
	Autres résidus de culture	0					TMS				0	0	0	0	0	
	Issus de silos	0					TMB				0	0	0	0	0	
CIVE pour méthanisation																
	CIVE pour combustion ou pour biocarburants 2G						TMS				0	0	0	0	0	
	Cultures intercalaires et bandes enherbées						TMS				0	0	0	0	0	
	Miscanthus et panic érigé	0					TMS				0	0	0	0	0	
	Cultures dédiées pour la méthanisation						TMS				0	0	0	0	0	

Ressources supplémentaires potentiellement mobilisables (par défaut, à horizon 2035) :		% du potentiel mobilisable pouvant être effectivement mobilisé, en :					
		2014	2018	2025	2030	2050	
Bourgogne et Franche-Comté							
Bois forestier (hors zones de déprise agricole)	BO-P feuillu valorisé BO	454 182	0	86511	237905	346043	454182
	BO-P résineux valorisé BO	407 304	0	77582	213350	310327	407304
	BO-P feuillu valorisé BIBE	688 757	0	131192	360777	524767	688757
	BO-P résineux valorisé BIBE	0	0	0	0	0	0
	BIBE feuillu	1 750 206	0	333372	916774	1333490	1750206
	BIBE résineux	121 285	0	23098	63520	92392	121285
	MB Feuillu	493 705	0	94039	258607	376156	493705
	MB Résineux	381 998	0	72762	200094	291046	381998
	Peupleraies	-29 344	0	-5589	-15371	-22358	-29344
		0	0	0	0	0	0
	-10 134	0	-1930	-5308	-7721	-10134	
	662	0	126	347	505	662	
Bois issu des zones de déprise agricole		0	0	0	0	0	
PCS							
	Feuillus	113 545	0	21628	59476	86511	113545
	Résineux	162 922	0	31033	85340	124131	162922
	Peupliers	-14 672	0	-2795	-7685	-11179	-14672
Ecorces							
	Feuillus	28 386	0	5407	14869	21628	28386
	Résineux	40 730	0	7758	21335	31033	40730
	Peupliers	-3 668	0	-699	-1921	-2795	-3668
TCR - TCR							
	BIBE	36 600	0	6971	19171	27886	36600
	MB	76 600	0	14590	40124	58362	76600
Autres bois : bosquets-arbres isolés, alignements...							
	BIBE		0	0	0	0	0
	MB		0	0	0	0	0
Bois en fin de vie							
	Classe A		0	0	0	0	0
	Autres bois : classes B et C...		0	0	0	0	0
Refus de pulpeurs							
	Biomasse solide issue de la viticulture (sarments...)	0	0	0	0	0	0
	Biomasse issue de la taille	0	0	0	0	0	0
	Biomasse solide issue de l'arboriculture fruitière	0	0	0	0	0	0
	Plante à fibres	0	0	0	0	0	0
	Lin	0	0	0	0	0	0
	Chanvre	0	0	0	0	0	0
Produits d'élagage							
	Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins,	584	0	111	306	445	584
	Biomasse issue de la taille	2 727	0	519	1428	2078	2727
	Autres déchets verts urbains (feuilles)	5 844	0	1113	3061	4453	5844
	Liqueurs noires	584	0	111	306	445	584
Autres déchets, résidus et coproduits industriels							
	Pailles et menues pailles de céréales	334 573	0	63728	175253	254913	334573
	Pailles et menues pailles d'oléagineux	111 213	0	21183	58254	84734	111213
	Cannes de maïs	275 029	0	52386	144063	209546	275029
	Pailles de protéagineux	0	0	0	0	0	0
	Fanes de betteraves	0	0	0	0	0	0
	Autres résidus de culture	0	0	0	0	0	0
	Issus de silos	0	0	0	0	0	0
CIVE pour méthanisation							
	CIVE pour combustion ou pour biocarburants 2G		0	0	0	0	0
	Cultures intercalaires et bandes enherbées		0	0	0	0	0
	Miscanthus et panic irrigé	0	0	0	0	0	0
	Cultures dédiées pour la méthanisation		0	0	0	0	0

		% du potentiel mobilisable pouvant être effectivement mobilisé, en :				
		2014	2018	2023	2030	2050
Ressources supplémentaires potentiellement mobilisables (par défaut, à horizon 2039) :						
Centre	Ressources supplémentaires potentiellement mobilisables (par défaut, à horizon 2039) :	Unité utilisée	Sources			
Bois forestier (hors zones de déprise agricole)	219 133 200 738 332 311 0 746 577 65 947 133 042 75 796	m³ (ebr) m³ (ebr) m³ (ebr) m³ (ebr) m³ (ebr) m³ (ebr) m³ (ebr) m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA	0 0 0 0 0 0 0 0	166959 152943 253190 0 568821 50245 101365 57749	219133 200738 332311 0 746577 65947 133042 75796
Peuplerates	-17 569 0 -10 068 1 594	m³ (ebr) m³ (ebr) m³ (ebr) m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA	0 0 -1918 304	-13386 0 -7671 1215	-17569 0 -10068 1594
Bois issu des zones de déprise agricole						
PCS	54 783 80 295 -8 785	m³ (ebr) m³ (ebr) m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA	0 10435 15294 -1673	41740 61177 -6693	54783 80295 -8785
Ecorses						
Connexes 2ème et 3ème transformation	13 896 20 074 -2 196	m³ (ebr) m³ (ebr) m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA	0 2609 3824 -418	10435 8603 -1673	13896 20074 -2196
TCR - TTCR						
Hates	56 000 68 000	m³ (ebr) m³ (ebr)	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	0 10667 12952 29143	42667 51810	56000 68000
Autres bois : bosquets-arbres isolés, alignements...						
BIBE						
MB						
Bois en fin de vie						
Classe A						
Autres bois : classes B et C...						
Refus de pulpeurs						
Biomasse solide issue de la viticulture (sarments...)						
Biomasse solide issue de l'arboriculture fruitière						
Plantes à fibres						
Lin						
Chanvre						
Produits d'élagage	620	IMB	ONRB 2014	118	472	620
Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins,	2 894	IMB	ONRB 2014	551	1240	2894
Biomasse issue de la taille	6 202	IMB	ONRB 2014	1181	2658	6202
Autres déchets verts urbains (feuilles)	620	IMB	ONRB 2014	118	266	620
Liqueurs noires						
Autres déchets, résidus et coproduits industriels						
Pailles et menues pailles de céréales	2 827 630	IMS	ONRB 2014	538606	1211863	2827680
Pailles et menues pailles d'oléagineux	184 358	IMS	ONRB 2014	35116	79011	184358
Cannes de mals	485 366	IMS	ONRB 2014	92451	208014	485366
Pailles de protéagineux	0	IMS	ONRB 2014	0	0	0
Fanes de betteraves	0	IMS	ONRB 2014	0	0	0
Autres résidus de culture						
Issus de silos	0	IMB	ONRB 2014	0	0	0
CIVE pour méthanisation						
CIVE pour combustion ou pour biocarburants 2G						
Cultures intercalaires et bandes enherbées						
Miscanthus et panic érigé	0	IMS	ONRB 2014	0	0	0
Cultures dédiées pour la méthanisation						

Ressources supplémentaires potentiellement mobilisables (par défaut horizon 2035)		% du potentiel mobilisable pouvant être effectivement mobilisé, en :				
		2014	2018	2023	2030	2050
COÏSE						
Bois forestier (hors zones de déprise agricole)						
BO-P feuillu valorisé BO	299	0	57	128	228	299
BO-P résineux valorisé BO	744	0	142	319	567	744
BO-P feuillu valorisé BIBE	454	0	86	195	346	454
BO-P résineux valorisé BIBE	0	0	0	0	0	0
BIBE feuillus	32 942	0	6275	14118	25099	32942
BIBE résineux	981	0	187	420	747	981
MB Feuillus	15 733	0	2997	6743	11987	15733
MB Résineux	9 621	0	1832	4123	7330	9621
Peupleraies						
BO-P valorisé BO	0	0	0	0	0	0
BO-P valorisé BIBE	0	0	0	0	0	0
BIBE	0	0	0	0	0	0
MB	0	0	0	0	0	0
Bois issu des zones de déprise agricole						
PCS						
Feuillus	75	0	14	32	57	75
Résineux	298	0	57	128	227	298
Peupliers	0	0	0	0	0	0
Ecorces						
Connexes 2ème et 3ème transformation						
Feuillus	19	0	4	8	14	19
Résineux	74	0	14	32	57	74
Peupliers	0	0	0	0	0	0
TCR - TTR						
Hales						
BIBE	0	0	0	0	0	0
MB	0	0	0	0	0	0
Autres bois : bosquets-arbres isolés, alignements...						
BIBE						
MB						
Bois en fin de vie						
Classe A						
Autres bois : classes B et C...						
Refus de pulpeurs						
Biomasse solide issue de la viticulture (sarments...)						
Biomasse solide issue de l'arboriculture fruitière						
Plantes à fibres						
Lin						
Chanvre						
Produits d'élagage						
Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins,						
Biomasse issue de la taille						
Autres déchets verts urbains (feuilles)						
Liqueurs noires						
Autres déchets, résidus et coproduits industriels						
Pailles et menues pailles de céréales						
Pailles et menues pailles d'oléagineux						
Cannes de maïs						
Pailles de protéagineux						
Fanes de betteraves						
Autres résidus de culture						
Issus de silos						
CIVE pour méthanisation						
CIVE pour combustion ou pour biocarburants 2G						
Cultures intercalaires et bandes enherbées						
Miscanthus et panic érigé						
Cultures dédiées pour la méthanisation						

Ile-de-France		Ressources supplémentaires potentiellement mobilisables (par défaut, à horizon 2039) :							% du potentiel mobilisable pouvant être effectivement mobilisé, en :				
		Unité utilisée	Sources	2014	2018	2023	2030	2050					
Bois forestier (hors zones de déprise agricole)	BO-P feuillu valorisé BO BO-P résineux valorisé BO BO-P feuillu valorisé BIBE BO-P résineux valorisé BIBE	73 469 21 716 111 414 0	Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA	0	13994 4136 21222 0	31487 9307 47749 0	55976 16545 84887 0	73469 21716 111414 0					
	BIBE feuillus BIBE résineux MB Feuillus MB Résineux	263 635 33 258 59 246 15 778	Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA	0	50216 6335 11285 3005	112987 14254 25391 6762	200865 25340 45140 12022	263635 33258 59246 15778					
Peupleraies	BO-P valorisé BO BO-P valorisé BIBE BIBE MB	80 855 0 17 826 1 760	Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA	0	15401 0 3395 335	34652 0 7640 754	61604 0 13581 1341	80855 0 17826 1760					
Bois issu des zones de déprise agricole				0	0	0	0	0					
PCS	Feuillus Résineux Peupliers	18 367 8 686 40 428	Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA	0	3499 1655 7700	7872 3723 17326	13994 6618 30802	18367 8686 40428					
Ecorces				0	0	0	0	0					
Connexes 2ème et 3ème transformation	Feuillus Résineux Peupliers	4 592 2 172 10 107	Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA Etude 2015 IGN-FCBA	0	875 414 1925	1968 931 4332	3499 1655 7700	4592 2172 10107					
TCR - TCR				0	0	0	0	0					
Haies	BIBE MB	0 0	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	0	0	0	0	0					
Autres bois : bosquets-arbres isolés, alignements...	BIBE MB			0	0	0	0	0					
Bois en fin de vie	Classe A Autres bois : classes B et C...			0	0	0	0	0					
Refus de pulpeurs				0	0	0	0	0					
Biomasse sol de issue de la viticulture (sarments...)				0	0	0	0	0					
Biomasse solide issue de l'arboriculture fruitière				0	0	0	0	0					
Plantes à fibres	Lin Chanvre			0	0	0	0	0					
Produits d'élagage		1 033	ONRB 2014	0	197	443	787	1033					
Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins,		4 822	ONRB 2014	0	918	2067	3674	4822					
Biomasse issue de la taille		10 332	ONRB 2014	0	1968	4428	7872	10332					
Autres déchets verts urbains (feuilles)		1 033	ONRB 2014	0	197	443	787	1033					
Liqueurs noires				0	0	0	0	0					
Autres déchets, résidus et coproduits industriels				0	0	0	0	0					
Pailles et menues pailles de céréales		-1 391 746	ONRB 2014	0	-265084	-596463	-1060378	-1391746					
Pailles et menues pailles d'oléagineux		26 625	ONRB 2014	0	5071	11411	20286	26625					
Cannes de maïs		128 207	ONRB 2014	0	24420	54946	97682	128207					
Pailles de protéagineux		0	ONRB 2014	0	0	0	0	0					
Fanes de betteraves		0	ONRB 2014	0	0	0	0	0					
Autres résidus de culture		0	ONRB 2014	0	0	0	0	0					
Issus de silos		0	ONRB 2014	0	0	0	0	0					
CIVE pour méthanisation				0	0	0	0	0					
CIVE pour combustion ou pour biocarburants 2G				0	0	0	0	0					
Cultures intercalaires et bandes enherbées				0	0	0	0	0					
Miscanthus et panic érigé		0	ONRB 2014	0	0	0	0	0					
Cultures dédiées pour la méthanisation				0	0	0	0	0					

		% du potentiel mobilisable pouvant être effectivement mobilisé, en :						
		2014	2018	2023	2030	2050		
Ressources supplémentaires potentiellement mobilisables (par défaut, à horizon 2035) :								
Ressources additionnelles supposées mobilisables pour différents usages								
Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées								
Bois forestier (hors zones de déprise agricole)								
	BO-P feuillu valorisé BO	179 583	34206	76964	136825	179583		
	BO-P résineux valorisé BO	545 219	103851	233665	415405	545219		
	BO-P feuillu valorisé BIBE	272 333	51873	116714	207492	272333		
	BO-P résineux valorisé BIBE	0	0	0	0	0		
	BIBE feuillu	1 172 809	223392	502632	893569	1172809		
	BIBE résineux	26 828	5110	11498	20440	26828		
	MB Feuillus	293 393	55884	125740	223537	293393		
	MB Résineux	279 716	53279	119878	213117	279716		
Peupleraies	BO-P valorisé BO	-1 908	-363	-818	-1454	-1908		
	BO-P valorisé BIBE	0	0	0	0	0		
	BIBE	-5 423	-1033	-2324	-4132	-5423		
	MB	1 112	212	477	847	1112		
Bois issu des zones de déprise agricole								
PCS	Feuillus	44 896	8552	19241	34206	44896		
	Résineux	218 088	41541	93466	166162	218088		
	Peupliers	-954	-182	-409	-727	-954		
Ecorces								
Connexes 2ème et 3ème transformation	Feuillus	11 224	2138	4810	8552	11224		
	Résineux	54 522	10385	23367	41541	54522		
	Peupliers	-239	-45	-102	-182	-239		
TCR - TTR								
Hates	BIBE	78000	14857	33429	59429	78000		
	MB	108333	20635	46429	82540	108333		
Autres bois : bosquets-arbres isolés, alignements...								
	MB							
Bois en fin de vie	Classe A							
	Autres bois : classes B et C...							
Refus de pulpeurs								
Biomasse solide issue de la viticulture (sarments...)		0	0	0	0	0		
Biomasse solide issue de l'arboriculture fruitière		0	0	0	0	0		
Plantes à fibres	Lin	0	0	0	0	0		
	Chanvre	0	0	0	0	0		
Plantes aromatiques, à parfum, médicinales	Lavande	22	4	9	17	22		
	Lavandin	306	58	131	233	306		
Produits d'élagage		1 047	199	449	798	1047		
Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins,		4 885	930	2094	3722	4885		
Biomasse issue de la taille		10 467	1994	4486	7975	10467		
Autres déchets verts urbains (feuilles)		1 047	199	449	798	1047		
Liqueurs noires								
Autres déchets, résidus et coproduits industriels								
Pailles et menues pailles de céréales		86 239	16426	36960	65706	86239		
Pailles et menues pailles d'oléagineux		311 452	59324	133479	237297	311452		
Cannes de maïs		528 135	100597	226344	402389	528135		
Pailles de protéagineux		0	0	0	0	0		
Fanes de betteraves		0	0	0	0	0		
Autres résidus de culture		0	0	0	0	0		
Issus de silos		0	0	0	0	0		
CIVE pour méthanisation								
CIVE pour combustion ou pour biocarburants 2G								
Cultures intercalaires et bandes enherbées								
Miscanthus et panic érigé		0	0	0	0	0		

		% du potentiel mobilisable pouvant être effectivement mobilisé, en :							
		2014	2018	2023	2030	2050			
Ressources additionnelles supposées mobilisables pour différents usages.	Normandie	Ressources supplémentaires potentiellement mobilisables (par défaut, à horizon 2039) :	Unité utilisée	Sources	2014	2018	2023	2030	2050
	Bois forestier (hors zones de déprise agricole)	72 511	m² (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0,00	13812	31076	55247	72511
	BO-P feuillu valorisé BO	-2 688	m² (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0,00	-512	-1152	-2048	-2688
	BO-P résineux valorisé BIBE	109 962	m² (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0,00	20945	47127	83781	109962
	BO-P résineux valorisé BIBE	0	m² (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0,00	0	0	0	0
	BIBE feuillu	276 875	m² (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0,00	52738	118661	210952	276875
	BIBE résineux	-15 040	m² (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0,00	-2865	-6446	-11459	-15040
	MB Feuillus	62 536	m² (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0,00	11912	26801	47647	62536
	MB Résineux	19 107	m² (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0,00	3639	8189	14557	19107
	Peupleraies	151 954	m² (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0,00	28944	65123	115774	151954
	BO-P valorisé BO	0	m² (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0,00	0	0	0	0
	BIBE	46 134	m² (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0,00	8787	19772	35150	46134
	MB	5 020	m² (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0,00	956	2151	3824	5020
	Bois issu des zones de déprise agricole				0,00	0	0	0	0
	PCS				0,00	3453	7769	13612	18128
Feuillus	18 128	m² (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0,00	-205	-461	-819	-1075	
Résineux	-1 075	m² (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0,00	14472	32561	57887	75977	
Peupliers	75 977	m² (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0,00	0	0	0	0	
Ecorces				0,00	863	1942	3453	4532	
Connexes 2ème et 3ème transformation	4 532	m² (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0,00	-51	-115	-205	-269	
Résineux	-269	m² (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0,00	3618	8140	14472	18994	
Peupliers	18 994	m² (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0,00	0	0	0	0	
TCR - TTCR				0,00	0	0	0	0	
Haies	-13500	m² (ebr)	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	0,00	-2571	-5786	-10286	-13500	
BIBE	168500	m² (ebr)	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	0,00	32095	72214	128381	168500	
Autres bois : bosquets-arbres isolés, alignements...				0,00	0	0	0	0	
BIBE				0,00	0	0	0	0	
MB				0,00	0	0	0	0	
Classe A				0,00	0	0	0	0	
Autres bois : classes B et C...				0,00	0	0	0	0	
Refus de pulpeurs				0,00	0	0	0	0	
Biomasse solide issue de la viticulture (sarments...)	0	IMS	ONRB 2014	0,00	0	0	0	0	
Biomasse solide issue de l'arboriculture fruitière	0	IMS	ONRB 2014	0,00	0	0	0	0	
Plantes à fibres	0	IMS	ONRB 2014	0,00	0	0	0	0	
Chanvre	0	IMS	ONRB 2014	0,00	0	0	0	0	
Produits d'élagage	1 103	IMB	ONRB 2014	0,00	210	473	840	1103	
Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins,	5 146	IMB	ONRB 2014	0,00	980	2205	3921	5146	
Biomasse issue de la taille	11 029	IMB	ONRB 2014	0,00	2101	4727	8403	11029	
Autres déchets verts urbains (feuilles)	1 103	IMB	ONRB 2014	0,00	210	473	840	1103	
Liqueurs noires				0,00	0	0	0	0	
Autres déchets, résidus et coproduits industriels				0,00	0	0	0	0	
Pailles et menues pailles de céréales	-134 804	IMS	ONRB 2014	0,00	-25677	-57773	-102708	-134804	
Pailles et menues pailles d'oléagineux	42 844	IMS	ONRB 2014	0,00	8161	18362	32643	42844	
Cannes de maïs	76 700	IMS	ONRB 2014	0,00	14610	32871	58438	76700	
Pailles de protéagineux	0	IMS	ONRB 2014	0,00	0	0	0	0	
Fanes de betteraves	0	IMS	ONRB 2014	0,00	0	0	0	0	
Autres résidus de culture	0	IMS	ONRB 2014	0,00	0	0	0	0	
Issus de silos	0	IMB	ONRB 2014	0,00	0	0	0	0	
CIVE pour méthanisation				0,00	0	0	0	0	
CIVE pour combustion ou pour biocarburants 2G				0,00	0	0	0	0	
Cultures intercalaires et bandes enherbées				0,00	0	0	0	0	
Miscanthus et panic érigé	0	IMS	ONRB 2014	0,00	0	0	0	0	
Cultures dédiées pour la méthanisation				0,00	0	0	0	0	

		Ressources supplémentaires potentiellement mobilisables (par défaut, à horizon 2035) :						% du potentiel mobilisable pouvant être effectivement mobilisé, en :				
		Unité utilisée	2014	2018	2025	2030	2050	2014	2018	2025	2030	2050
Ressources additionnelles supprimées mobilisables pour différents usages												
Pays de Loire												
Bois forestier (hors zones de déprise agricole)												
BO-P feuillu valorisé BO	63 115	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0	12022	33060	48088	63115	0	0	0	
BO-P résineux valorisé BO	115 855	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0	22068	60686	88270	115855	0	0	0	
BO-P feuillu valorisé BIBE	95 713	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0	18231	50136	72924	95713	0	0	0	
BO-P résineux valorisé BIBE	0	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0	0	0	0	0	0	0	0	
BIBE feuillus	257 521	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0	49052	134892	196206	257521	0	0	0	
BIBE résineux	22 687	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0	4321	11884	17286	22687	0	0	0	
MB Feuillus	47 483	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0	9044	24872	34718	47483	0	0	0	
MB Résineux	45 083	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0	8587	23615	34349	45083	0	0	0	
Peupleraies	35 197	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0	6704	18437	26817	35197	0	0	0	
BO-P valorisé BO	0	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0	0	0	0	0	0	0	0	
BO-P valorisé BIBE	7 254	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0	1382	3800	5527	7254	0	0	0	
BIBE	4 469	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0	851	2341	3405	4469	0	0	0	
MB				0	0	0	0	0	0	0	0	
Bois issu des zones de déprise agricole												
PCS												
Feuillus	15 779	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0	3005	8265	12022	15779	0	0	0	
Résineux	46 342	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0	8827	24274	35308	46342	0	0	0	
Peupliers	17 599	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0	3352	9218	13408	17599	0	0	0	
Ecorces												
Connexes 2ème et 3ème transformation												
Feuillus	3 945	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0	751	2066	3005	3945	0	0	0	
Résineux	11 585	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0	2207	6069	8827	11585	0	0	0	
Peupliers	4 400	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	0	838	2305	3352	4400	0	0	0	
TCR - TTR				0	0	0	0	0	0	0	0	
Haies												
BIBE	93 000	m ³ (ebr)	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	0	17714	48714	70857	93000	0	0	0	
MB	189 000	m ³ (ebr)	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	0	36000	99000	144000	189000	0	0	0	
Autres bois : bosquets-arbres isolés, alignements...												
BIBE				0	0	0	0	0	0	0	0	
MB				0	0	0	0	0	0	0	0	
Bois en fin de vie												
Classe A				0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres bois : classes B et C...												
Refus de pulpeurs												
Biomasse solide issue de la viticulture (sarments...)												
Biomasse solide issue de l'arboriculture fruitière												
Plantes à fibres												
Lin				0	0	0	0	0	0	0	0	
Chanvre				0	0	0	0	0	0	0	0	
Produits d'élagage												
Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins,	955	IMB	ONRB 2014	0	182	500	728	955	0	0	0	
Biomasse issue de la taille	4 457	IMB	ONRB 2014	0	849	2335	3396	4457	0	0	0	
Biomasse issue de la taille	9 551	IMB	ONRB 2014	0	1819	5003	7277	9551	0	0	0	
Autres déchets verts urbains (feuilles)												
Liquieurs noires	955	IMB	ONRB 2014	0	182	500	728	955	0	0	0	
Autres déchets, résidus et coproduits industriels												
Pailles et menues pailles de céréales	-778 153	IMS	ONRB 2014	0	-148220	-407604	-592878	-778153	0	0	0	
Pailles et menues pailles d'oléagineux	53 176	IMS	ONRB 2014	0	10129	27654	40515	53176	0	0	0	
Cannes de maïs	455 692	IMS	ONRB 2014	0	86798	238696	347194	455692	0	0	0	
Pailles de protéagineux	0	IMS	ONRB 2014	0	0	0	0	0	0	0	0	
Fanes de betteraves	0	IMS	ONRB 2014	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres résidus de culture												
Issus de silos	0	IMB	ONRB 2014	0	0	0	0	0	0	0	0	
CIVE pour méthanisation												
CIVE pour combustion ou pour biocarburants 2G		IMS		0	0	0	0	0	0	0	0	
Cultures intercalaires et bandes enherbées		IMS		0	0	0	0	0	0	0	0	
Miscanthus et panic érigé	0	IMS	ONRB 2014	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cultures dédiées pour la méthanisation		IMS		0	0	0	0	0	0	0	0	

Ressources additionnelles supposées mobilisables pour différents usages.		% du potentiel mobilisable pouvant être effectivement mobilisé, en :						
		2014	2018	2023	2030	2050		
Provence-Alpes-Côte d'Azur								
Ressources supplémentaires potentiellement mobilisables (par défaut, à horizon 2035) :								
		Unité utilisée	Sources					
Bois forestier (hors zones de déprise agricole)								
BO-P feuillu valorisé BO	12 383	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA					0
BO-P résineux valorisé BO	217 244	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA					0
BO-P feuillu valorisé BIBE	18 778	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA					0
BO-P résineux valorisé BIBE	0	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA					0
BIBE feuillus	123 547	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA					0
BIBE résineux	92 626	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA					0
MB Feuillus	67 191	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA					0
MB Résineux	162 849	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA					0
Peupleraies	23 791	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA					0
BO-P valorisé BO	0	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA					0
BO-P valorisé BIBE	7 241	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA					0
BIBE	1 098	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA					0
MB								0
Bois issu des zones de déprise agricole								0
PCS								0
Feuillus	3 096	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA					0
Résineux	86 898	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA					0
Peupliers	11 895	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA					0
Ecorces								0
Connexes zème et zème transformation								0
Feuillus	774	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA					0
Résineux	21 724	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA					0
Peupliers	2 974	m ³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA					0
TCR - TTCR								0
Hales	5000	m ³ (ebr)	Etude 2009 IGN-FCBA-Soleagro					0
BIBE	14333	m ³ (ebr)	Etude 2009 IGN-FCBA-Soleagro					0
MB								0
Autres bois : bosquets-arbres isolés, alignements...								0
BIBE								0
MB								0
Classe A								0
Autres bois : classes B et C...								0
Bois en fin de vie								0
Refus de puipours								0
Biomasse solide issue de la viticulture (sarments...)								0
Biomasse solide issue de l'arboriculture fruitière								0
Plantes à fibres								0
Lin		tMS	ONRB 2014					0
Chanvre		tMS	ONRB 2014					0
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales								0
Lavande		tMS	ONRB 2014					0
Lavandin		tMS	ONRB 2014					0
Produits d'élagage		tMB	ONRB 2014					0
Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins,		tMB	ONRB 2014					0
Biomasse issue de la taille		tMB	ONRB 2014					0
Autres déchets verts urbains (feuilles)		tMB	ONRB 2014					0
Liqueurs noires								0
Autres déchets, résidus et coproduits industriels								0
Pailles et menues pailles de céréales		tMS	ONRB 2014					0
Pailles et menues pailles d'oléagineux		tMS	ONRB 2014					0
Cannes de maïs		tMS	ONRB 2014					0
Pailles de protéagineux		tMS	ONRB 2014					0
Fanes de betteraves		tMS	ONRB 2014					0
Autres résidus de culture		tMS	ONRB 2014					0
Issus de silos		tMS	ONRB 2014					0
CIVE pour méthanisation		tMS	ONRB 2014					0
CIVE pour combustion ou pour biocarburants 2G		tMS	ONRB 2014					0
Cultures intercalaires et bandes enherbées		tMS	ONRB 2014					0
Miscanthus et panic dirigé		tMS	ONRB 2014					0

Rhone-Alpes et Auvergne		Ressources supplémentaires potentiellement mobilisables (par défaut, à horizon 2035) :		% du potentiel mobilisable pouvant être effectivement mobilisé, en :					
		Unité utilisée	Sources	2014	2018	2023	2030	2050	
Bois forestier (hors zones de déprise agricole)	BO-P feuill valorisé BO	261 543	Etude 2015 IGN-FCBA	0	49818	112090	199271	2050	
	BO-P résineux valorisé BO	1 457 897	Etude 2015 IGN-FCBA	0	277695	624813	1110779	261543	
	BO-P feuill valorisé BIBE	396 625	Etude 2015 IGN-FCBA	0	75548	169982	302191	1457897	
	BO-P résineux valorisé BIBE	0	Etude 2015 IGN-FCBA	0	0	0	0	396625	
	BIBE feuillus	1 194 451	Etude 2015 IGN-FCBA	0	227514	511907	910058	1194451	
	BIBE résineux	21 855	Etude 2015 IGN-FCBA	0	4163	9366	16651	21855	
	MB Feuillus	299 535	Etude 2015 IGN-FCBA	0	57054	128372	228217	299535	
	MB Résineux	623 677	Etude 2015 IGN-FCBA	0	118796	267290	475183	623677	
	Peupliers	95 163	Etude 2015 IGN-FCBA	0	18126	40784	72505	95163	
	BO-P valorisé BO	0	Etude 2015 IGN-FCBA	0	0	0	0	0	
Bois issu des zones de déprise agricole	BO-P valorisé BIBE	28 965	Etude 2015 IGN-FCBA	0	5517	12413	22068	28965	
	BIBE	4 391	Etude 2015 IGN-FCBA	0	836	1882	3345	4391	
	MB			0	0	0	0	0	
PCS	Feuillus	65 386	Etude 2015 IGN-FCBA	0	12454	28023	49818	65386	
	Résineux	583 159	Etude 2015 IGN-FCBA	0	111078	249925	444312	583159	
Ecorces	Peupliers	47 581	Etude 2015 IGN-FCBA	0	9063	20392	36252	47581	
				0	0	0	0	0	
Connexes 2ème et 3ème transformation	Feuillus	16 346	Etude 2015 IGN-FCBA	0	3114	7006	12454	16346	
	Résineux	145 790	Etude 2015 IGN-FCBA	0	27769	62481	111078	145790	
TCR - TTR	Peupliers	11 895	Etude 2015 IGN-FCBA	0	2266	5098	9063	11895	
				0	0	0	0	0	
Hales	BIBE	20000	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	0	3810	8571	15238	20000	
	MB	102000	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	0	19429	43714	77714	102000	
Autres bois : bosquets-arbres isolés, alignements...	BIBE			0	0	0	0	0	
	MB			0	0	0	0	0	
Bois en fin de vie	Classe A			0	0	0	0	0	
	Autres bois : classes B et C...			0	0	0	0	0	
Refus de pulpeurs				0	0	0	0	0	
				0	0	0	0	0	
Biomasse solide issue de la viticulture (sarments...)		0		0	0	0	0	0	
		0		0	0	0	0	0	
Biomasse solide issue de l'arboriculture fruitière		0		0	0	0	0	0	
		0		0	0	0	0	0	
Plantes à fibres	Lin		ONRB 2014	0	0	0	0	0	
	Chanvre		ONRB 2014	0	0	0	0	0	
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	Lavande	743	ONRB 2014	0	142	318	566	743	
	Lavandin	7367	ONRB 2014	0	1403	3157	5613	7367	
				0	253	569	1012	1328	
Produits d'élagage		1 328	ONRB 2014	0	1180	2655	4720	6195	
		6 195	ONRB 2014	0	2529	5689	10114	13275	
Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins,		13 275	ONRB 2014	0	253	569	1012	1328	
		1 328	ONRB 2014	0	0	0	0	0	
Autres déchets verts urbains (feuilles)				0	0	0	0	0	
				0	0	0	0	0	
Liquieurs noires				0	0	0	0	0	
				0	0	0	0	0	
Autres déchets, résidus et coproduits industriels				0	0	0	0	0	
				0	0	0	0	0	
Pailles et menues pailles de céréales		-1 375 885	ONRB 2014	0	-262073	-589665	-1048293	-1375885	
		56 713	ONRB 2014	0	10802	24306	43210	56713	
Pailles et menues pailles d'oléagineux		530 012	ONRB 2014	0	100955	227148	403819	530012	
		0	ONRB 2014	0	0	0	0	0	
Pailles de protéagineux		0	ONRB 2014	0	0	0	0	0	
		0	ONRB 2014	0	0	0	0	0	
Fanes de betteraves		0	ONRB 2014	0	0	0	0	0	
		0	ONRB 2014	0	0	0	0	0	
Issus de silos		0	ONRB 2014	0	0	0	0	0	
		0	ONRB 2014	0	0	0	0	0	
CIVE pour méthanisation				0	0	0	0	0	
				0	0	0	0	0	
CIVE pour combustion ou pour biocarburants 2G				0	0	0	0	0	
				0	0	0	0	0	
Cultures intercalaires et bandes enherbées				0	0	0	0	0	
				0	0	0	0	0	
Miscanthus et panic érigé		0	ONRB 2014	0	0	0	0	0	
		0	ONRB 2014	0	0	0	0	0	

Cultures dédiées pour la méthanisation		IMS	0	12454	28023	49818	65386
Cultures dédiées pour la combustion ou pour biocarburants 2G		IMS	0	111078	249925	444312	583159
Effluents d'élevage		IMB	7 397 000	1408952	3170143	5635810	7397000
		IMB	5 806 000	1105905	2488286	4423619	5606000
		IMB	0	0	0	0	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des céréales		t	1 017	194	436	775	1017
Des meuneries		t	0	0	0	0	0
Des amidonneries et glutinnerie		t	0	0	0	0	0
Des semouleries		t	285	54	122	217	285
Déchets, résidus et coproduits des malteries		t	0	0	0	0	0
Déchets, résidus et coproduits des industries des viandes		t	0	0	0	0	0
Cat 1 et 2		t	0	0	0	0	0
PAT		t	4	1	2	3	4
Corps gras animaux		t	0	0	0	0	0
Déchets, résidus et coproduits de de l'industrie de la betterave sucrière		IMB	0	0	0	0	0
Pulpes		IMB	0	0	0	0	0
Vinasses		IMB	0	0	0	0	0
Collets		IMB	0	0	0	0	0
Mélasse		IMB	0	0	0	0	0
Débris végétaux (hors coletes)		IMB	0	0	0	0	0
Ecumes		IMB	0	0	0	0	0
Résidus de l'industrie laitière (vaches, chèvres, brebis)		IMS	3 910	745	1676	2979	3910
Lactosérum		IMB	0	0	0	0	0
Déchets, résidus et coproduits d'industrie fruits/légumes		IMB	0	0	0	0	0
Déchets, résidus et coproduits des filières viticole/vinicole		IMB	0	0	0	0	0
Mélasses		IMB	0	0	0	0	0
Vinasses		IMB	0	0	0	0	0
Mars et Lies		IMB	0	0	0	0	0
Pulpe de raisins déshydratée		IMB	0	0	0	0	0
Amendements organiques nommés (résidu des distilleries)		IMB	0	0	0	0	0
Engrais organiques nommés (résidu des distilleries)		IMB	0	0	0	0	0
Autre		IMB	0	0	0	0	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des la trituration des oléagineux		t	0	0	0	0	0
Déchets, résidus et coproduits des autres industries de deuxième transformation		t	0	0	0	0	0
Déchets, résidus et coproduits des cidreries		IMS	0	0	0	0	0
Mars de pommes		IMB	0	0	0	0	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la pomme de terre		IMS	0	0	0	0	0
Ecart de triage		IMB	0	0	0	0	0
Pelure vapeur		IMB	0	0	0	0	0
Screenings		IMB	0	0	0	0	0
Amidon		IMB	0	0	0	0	0
Pulpe de féculerie		IMB	0	0	0	0	0
Déchets issus des marchés urbains		IMB	0	0	0	0	0
Déchets de la grande distribution		IMB	0	0	0	0	0
Déchets de la restauration		IMB	0	0	0	0	0
Déchets des petits commerces		IMB	0	0	0	0	0
Biodéchets des ménages		IMB	0	0	0	0	0
Boues de stations d'épuration / assainissement		IMB	0	0	0	0	0
Cultures pour la production de biocarburants 1G		IMS	0	0	0	0	0
Huiles Alimentaires Usagées (HAU)		IMB	5 522	1052	2367	4207	5522
Algues pour la production de biocarburants 3G		IMS	0	0	0	0	0
Algues pour la méthanisation		IMS	0	0	0	0	0
Sous-produits de la filière pêche		IMS	0	0	0	0	0
Sous-produits de la filière aquaculture		IMS	0	0	0	0	0
Autres (à préciser)		IMS	0	0	0	0	0
Cultures dédiées		IMS	0	0	0	0	0
Souches		IMS	0	0	0	0	0